

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 juin 2016

40ème édition du Festival international du film d'animation à Annecy

François Hollande, Président de la République, et Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la communication, se sont rendus hier, à Annecy dans le cadre de la 40^{ème} édition du Festival international du film d'animation.

Le chef de l'Etat et la ministre ont visité la pépinière « Les Papeteries Images » à Cran-Gevrier, lieu emblématique du dynamisme en matière de production d'animation. Leur visite s'est ensuite poursuivie dans les stands du marché du film, notamment de ceux de l'école des Gobelins, du CNC, de Millimages et de France Télévisions, avant d'échanger avec les professionnels et les organisateurs du Festival.

La France est le troisième producteur mondial d'animation (derrière les Etats-Unis et le Japon). Cette visite officielle vient saluer le dynamisme de l'animation française, filière d'excellence qui associe la création et la prouesse technologique. Elle a su, depuis 20 ans, s'ouvrir à l'international, avec 80% du volume d'animation française financé avec des partenaires internationaux en 2015.

Ce secteur est pleinement tourné vers l'avenir, en perpétuelle réinvention grâce à la technologie intégrée dans ses processus de production. L'excellence des formations françaises, reconnue partout dans le monde, a permis de faire naître des talents pour l'écriture, la conception et la production au sein des studios.

Les pouvoirs publics ont soutenu de manière constante le développement de cette industrie emblématique de la réussite de l'exception culturelle, qui se traduit par :

- un soutien financier : plus de 50 millions d'euros d'aides accordés par le CNC au secteur à tous les stades de la création en 2015, auxquels s'ajoute un dispositif de relocalisation des tournages en France grâce aux crédits d'impôts, dont le taux a été relevé en janvier 2016.
- des obligations d'investissement et de diffusion incombant aux chaines de télévision.

La France et ses partenaires portent ce modèle d'exception culturelle au sein de l'Union européenne. A ce titre, la récente proposition de nouvelle directive de « services de médias audiovisuels » présentée par la Commission européenne conforte ce modèle en envisageant l'extension de ces obligations aux nouvelles plateformes numériques de diffusion.

Cette politique ambitieuse, combinée aux talents, à la créativité, et à l'engagement des professionnels, ont permis à l'animation française d'être une filière d'excellence.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication Délégation à l'information et à la communication Service de presse 01 40 15 80 20

service-presse@culture.gouv.fr